

## Prévention pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail

- ▷ Fournir une connaissance du harcèlement et de la violence en milieu de travail;
- ▷ Identifier des moyens qui permettent de prévenir et d'éliminer le harcèlement et la violence;
- ▷ Cette session permet d'étudier les mécanismes d'enquête paritaire et d'élaborer des outils d'aide pour mettre en place les recommandations issues des enquêtes, afin de faire cesser les situations de harcèlement et de violence au travail.

## Amiante et produits dangereux

- ▷ Être capable d'élaborer et de mettre en place des moyens de prévention des conditions dangereuses en milieu de travail, dont :
  - acquérir des notions sur les produits dangereux incluant l'amiante;
  - apprendre à identifier les dangers associés à ces produits;
  - élaborer un plan d'action syndical.

## Santé psychologique et organisation du travail

- ▷ Permettre aux participantes et participants de développer leur expertise dans ce domaine et d'identifier les facteurs de risque dans l'organisation du travail;
- ▷ S'approprier certaines techniques d'écoute et acquérir des habiletés relationnelles pour aider les membres des syndicats vivant des difficultés;
- ▷ Proposer une démarche syndicale de prévention face aux problèmes de santé mentale au travail.

## Cadenassage

- ▷ L'objectif de cette formation est de familiariser les participantes et participants avec :
  - la sécurité des machines,
  - les normes et le règlement sur le cadenassage et leur application
  - les analyses de risque
  - les méthodes alternatives au cadenassage et quand les appliquer.

## Règlement sur la santé et la sécurité au travail

- ▷ Connaître et comprendre l'essentiel des nouvelles règles en matière de santé-sécurité;
- ▷ Intégrer ces nouvelles règles à notre action syndicale en prévention.

## Ergonomie et troubles musculo-squelettiques

- ▷ Apprendre à identifier les facteurs de risque susceptibles de développer des troubles musculo-squelettiques (TMS) à un poste de travail;
- ▷ Connaître sommairement les TMS;
- ▷ Être capable d'analyser un poste de travail et d'apporter des mesures correctives;
- ▷ Développer une démarche syndicale de prévention des TMS;
- ▷ Connaître nos droits.

## Ergonomie et travail à l'écran

- ▷ Comprendre et prévenir les problèmes de santé reliés spécifiquement à l'utilisation d'un poste à l'ordinateur;
- ▷ Développer une démarche syndicale de prévention.

## SST sous le Code fédéral

- ▷ L'objectif de cette formation est de donner l'information juridique de base concernant la santé et la sécurité au travail, pour les entreprises assujetties au Code Canadien du travail.
- ▷ Elle vise à développer les capacités des représentants syndicaux dans leur prise en charge des différents problèmes en santé-sécurité, par exemple à comprendre le travail du représentant syndical, les responsabilités d'un comité paritaire, les pouvoirs d'un agent EDSC (Emploi et Développement social Canada).
- ▷ Les recours en 127.1 (plainte), en 128 (droit de refus) ainsi que le règlement XX (violence et harcèlement) sont expliqués.
- ▷ Des outils ont été développés pour permettre aux représentants syndicaux de remplir leur mission auprès des membres.



[feesp.csn.qc.ca](http://feesp.csn.qc.ca)

# Calendrier des sessions de formation en

# Santé-Sécurité Environnement

2018  
2019

**feesp.**   
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET  
EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS

## Santé-sécurité- environnement

Automne  
2018

Hiver-  
Printemps  
2019

Santé psychologique et organisation du travail	24 et 25 octobre (OUEST – Montréal)	23 et 24 janvier (EST – Québec)
Amiante et produits dangereux	7 et 8 novembre (OUEST – Montréal)	23 et 24 avril (EST – Québec)
Prévention pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail	30, 31 octobre et 1 <sup>er</sup> novembre (EST – Québec)	26, 27 et 28 mars (OUEST – Montréal)
Ergonomie	Troubles musculo-squelettiques 3 et 4 octobre (Montréal)	Travail à l'écran 26 et 27 février (Québec)
Règlement sur la santé et la sécurité au travail	20 et 21 novembre (OUEST – Montréal)	25 et 26 avril (EST – Québec)
Cadenassage	—	1 <sup>er</sup> avril (Québec)
SST sous le Code fédéral	—	30 et 31 janvier (Montréal)

Est du Québec : Côte-Nord, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, Québec — Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay — Lac-Saint-Jean, Cœur du Québec.

Ouest du Québec : Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Estrie, Montérégie, syndicats provinciaux.

## Politique de subvention

100 % des salaires perdus sont remboursés pour chaque personne participante.

IMPORTANT : Un talon de paie doit être fourni pour obtenir ce remboursement.

**IMPORTANT** : Le formulaire de convocation étant envoyé environ trente (30) jours à l'avance, vous devez le retourner dûment complété pour réserver votre place. La participation à la session sera refusée à toute personne ne s'étant pas préalablement inscrite. Vous devez suivre la session de formation dans la région administrative d'où provient votre syndicat. Prenez note également que les dates peuvent être modifiées et qu'une session peut être annulée ou reportée faute de participant-es. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, nous communiquerons avec vous.

Le nombre minimal de participants requis pour donner une session de formation est de huit (8) et le nombre maximal, vingt (20).

Informations : 514 598-2375  
feesp.formation@csn.qc.ca — feesp.csn.qc.ca

## SESSIONS ISST ET ASP

Pour participer aux sessions Action syndicale en prévention (ASP) :

- Vous devez vous inscrire auprès de votre **conseil central au plus tard 15 jours avant la session.**
- Vous devez avoir préalablement suivi la session **Initiation à la santé et à la sécurité au travail (ISST) dispensée par votre conseil central.**

Les dates des sessions ISST sont inscrites sur notre site internet à titre indicatif (feesp.csn.qc.ca/formations). **Vous êtes priés de vérifier auprès de votre conseil central pour valider la date de la session.**

Les sessions ASP sont dispensées par les fédérations.

La FEESP dispense les sessions ASP dans les régions suivantes:

- Lanaudière et Laurentides** (St-Jérôme) : 16-17-18 octobre 2018
- Outaouais** (Gatineau) : 20-21-22 novembre 2018
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine** (Chandler) : 12-13-14 février 2019

Pour les sessions ASP dans les autres régions, contactez :

- Montréal et Saguenay-Lac-Saint-Jean** : Fédération du commerce, 514-598-2181
- Côte-Nord, Montérégie et Québec** : Fédération de l'industrie manufacturière, 514 529-4937
- Coeur-du-Québec** : Fédération des professionnelles, 514 598-2143
- Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent et Estrie** : Fédération de la santé et des services sociaux, 514 598-2210

### Initiation à la santé et à la sécurité au travail (ISST)

Cette session s'adresse plus particulièrement à celles et à ceux qui acceptent la tâche de responsable en santé et sécurité, de membre de comité de santé et sécurité ou de délégué-e syndical, leur permettant d'être opérationnel dans les dossiers de santé et de sécurité en cours.

**Cette formation est dispensée par les conseils centraux et est préalable à la session Action syndicale en prévention.**

### Action syndicale en prévention (ASP)

- Dans la continuité de la session *Initiation à la santé et sécurité du travail*, approfondir les connaissances des participant-es sur des lois et des règlements;
- Apprendre à identifier les tâches à accomplir en matière de prévention ainsi qu'à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences et être capable de proposer des solutions;
- Être en mesure d'intervenir efficacement auprès de l'employeur et de travailler concrètement au développement du réflexe de la prévention dans son milieu de travail.